

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006093

Signataire : MB/ML/MP

OBJET : Ecoles Firmin Gémier et Gérard Philippe, réfection et rehaussement des clôtures extérieures sur la rue Firmin Gémier. Déclaration de travaux.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 422-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réfection ainsi qu'au rehaussement des clôtures extérieures afin de favoriser la sécurité des locaux,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier de déclaration de travaux inhérent à l'opération citée en objet.

Le Maire